

The AJC Holds its Governing Council Annual ‘Face-to-Face’ Meeting and Current Negotiations are at the Forefront of Discussions

Dear AJC members,

Your elected Governing Council (GC) representatives met recently in Ottawa for its annual two-and-a-half day “face-to-face” conference, which helps set the overall strategic direction of your Association for the upcoming year.

The negotiation of the new collective agreement were at the forefront of the subjects which were debated. One subject of great concern is the negative impact of Bill C-4 on the ACJ’s ability to act in case of a negotiation impasse with Treasury Board: Bill C-4 has removed from our arsenal the possibility to invoke binding arbitration, which allowed us to reach our first collective agreement.

This is why in addition to reviewing AJC’s activities over the course of the last year and approving the annual budget, the GC focused very heavily on bargaining and the new bargaining framework arising from [Bill C-4](#).

The AJC’s 2014 face-to-face meeting included Tim Hodges, president of the Professional Association of Foreign Service Officers (PAFSO), as a guest speaker.

PAFSO has approximately 1500 members, including lawyers. Parallels can be drawn between PAFSO and the AJC: both are unions of professionals.

PAFSO signed a new collective agreement with Treasury Board last year, but it had to take job action for the first time in its history. Mr. Hodges shared PAFSO’s experience.

Binding arbitration has always been the AJC’s preferred option, but we are now under a different reality imposed by the government and which has never been seen before by federal public service unions.

The GC must plan for contingencies in light of this new bargaining framework, while keeping in mind the responsibilities unique to lawyers in the Public Service.

Under Bill C-4:

- **Only employees in bargaining groups where the Treasury Board has designated 80 % or more to be essential will be allowed to seek arbitration as of right to settle impasses;**

- **If less than 80% of the positions within a bargaining unit are designated by Treasury Board as essential, arbitration will not be available unless both parties agree; and,**
- **The primary factors that conciliators and arbitrators must now consider in the context of binding arbitration are Canada's fiscal circumstances relative to its stated budgetary policies and the necessity of attracting competent persons to, and retaining them in, the public service in order to meet the needs of Canadians.**

By adopting Bill C-4, in December 2013, the government brought drastic changes to the *Public Service Labour Relations Act (PSLRA)*. Bargaining units need to have 80 % of positions designated as essential positions by the Employer to have a right to arbitration. The Employer designated only 10 % of the positions as essential thereby disqualifying the AJC for arbitration. This means that by unilaterally changing the rules of negotiation, the government is *forcing the AJC* to consider the conciliation/job action route.

This is why a job action committee to discuss other means of obtaining leverage in the negotiation has been set up:

- Len MacKay (PPSC, Atlantic)
- Cindy Afonso (PPSC, ORO)
- Chris Walsh (PPSC, ORO)
- Maria Burgos (DOJ, ORO)
- Melvin Chuck (DOJ, NCR)
- Doug Faulkner (DOJ, NCR)
- André LeBlanc (DOJ, NCR)
- Maeve Baird (DOJ, Atlantic)
- Luiza Cruceru (DOJ, NCR)

The mandate of the job action committee is to identify the Association's job action options available in consultation with the membership and make recommendations to the Negotiation Team.

Our goal is always to obtain the best collective agreement possible for AJC members, under a changing landscape. We will continue to provide updates regarding negotiations and any other job action contingency-related plans as they become available. We continue to negotiate with Treasury Board.

Another round of bargaining is planned for the end of January 2015, and no impasse is foreseen at present, but the new bargaining framework calls for the development of more creative options to maintain leverage.

No recommendation put forward for job action could be put in place without the majority support of all the ACJ members through a voting process. As indicated in an earlier update, the next bargaining dates are January 26th to the 28th, 2015.

For questions regarding the newly formed job action committee, please contact your [local GC representative](#).

Len MacKay,
AJC President

Les négociations au cœur des discussions de la réunion annuelle de l'AJJ

À tous les membres,

Lors de leur conférence annuelle, en personne, vos élus du conseil d'administration (CA) se sont réunis à Ottawa pendant deux jours et demie, afin de réfléchir à l'orientation stratégique de l'Association pour l'année à venir.

La négociation d'une nouvelle convention collective étant à l'ordre du jour, les discussions ont été soutenues. Le CA se préoccupe au plus haut point de l'incidence négative du projet de loi C-4 sur sa capacité d'intervenir advenant une impasse à la table de négociation avec le Conseil du Trésor, car il lui est dorénavant interdit de recourir à l'arbitrage exécutoire, mode de règlement qui avait permis à l'Association d'obtenir sa toute première convention collective.

Ainsi, en plus de passer en revue les activités que l'AJJ a menées au cours de l'année écoulée et d'approuver le budget annuel, le CA s'est longuement attardé à la négociation et notamment au nouveau cadre de négociation résultant du [projet de loi C-4](#).

Lors de cette réunion en personne de 2014, l'AJJ a reçu M. Tim Hodges, président de l'Association professionnelle des agents du Service extérieur (APASE), à titre de conférencier-invité.

L'APASE compte environ 1 500 membres, y compris des avocats. Il existe certains points de similitude entre l'APASE et l'AJJ; en effet, les deux entités sont des syndicats professionnels.

L'an dernier, l'APASE a conclu une nouvelle convention collective avec le Conseil du Trésor, mais seulement après avoir exercé des moyens de pression pour la première fois de son histoire. M. Hodges a relaté l'expérience de l'APASE.

L'AJJ a toujours privilégié l'arbitrage exécutoire, mais la situation est maintenant toute autre avec le gouvernement du jour et les syndicats de la fonction publique fédérale sont en terre inconnue.

Aussi, si le CA doit être prévoyant à la lumière du nouveau cadre de négociation, il ne doit pas pour autant perdre de vue les responsabilités particulières des avocats de la Fonction publique

En vertu du projet de loi C-4 :

- **Seuls les employés qui font partie de groupes de négociation dont 80 % des membres auront été désignés essentiels par le Conseil du Trésor pourront recourir à l'arbitrage advenant une impasse ;**
- **Si 80% ou moins des positions au sein d'une unité de négociation sont désignées par le Conseil du Trésor comme essentiel, l'arbitrage ne sera pas disponible à moins que les parties en conviennent ; et,**
- **Les principaux facteurs que les conciliateurs et les arbitres doivent maintenant examiner dans le contexte de l'arbitrage exécutoire sont les circonstances fiscales du Canada par rapport à ses politiques budgétaires énoncées et la nécessité d'attirer des personnes compétentes, et de les retenir dans la fonction publique afin de répondre aux besoins des Canadiens.**

En adoptant C-4, en décembre 2013, le gouvernement a refondu la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique* (LRTFP). Seules les unités de négociation dont 80 % des postes auront été désignés essentiels par l'Employeur pourront recourir à l'arbitrage. Et, dans le cas présent, l'Employeur a pris grand soin de désigner seulement 10 % des postes essentiels de sorte que l'AJJ ne peut plus recourir à l'arbitrage. Du coup, le gouvernement a changé unilatéralement les règles régissant le processus de la négociation, ce qui *force la main* de l'AJJ maintenant contrainte d'envisager la conciliation ou l'exercice de moyens de pression.

C'est pourquoi nous avons mis sur pied un comité de moyens de pression afin d'élaborer des moyens à prendre pour accroître notre rapport de force à la table de négociation. Le comité se compose de :

- Len MacKay (SPCC, Atlantique)
- Cindy Afonso (SPCC, BRO)
- Chris Walsh (SPCC, BRO)
- Maria Burgos (MJ, BRO)
- Melvin Chuck (MJ, RCN)
- Doug Faulkner (MJ, RCN)
- André LeBlanc (MJ, RCN)
- Maeve Baird (MJ, Atlantique)
- Luiza Cruceru (MJ, RCN)

Le comité de moyens de pression s'est vu confier le mandat de consulter les membres afin d'identifier les moyens de pression que peut exercer l'Association et de formuler des recommandations en ce sens au comité de négociation.

Notre but est le même, soit d'obtenir la meilleure des conventions collectives pour les membres de l'AJJ, et ce, malgré la nouvelle donne. Nous allons continuer de vous fournir des mises à jour sur la négociation et sur tout projet éventuel en matière de moyens de pression dans les meilleurs délais. Nous continuons de négocier avec le Conseil du Trésor.

Une autre ronde de négociation est prévue fin janvier 2015 et même si nous n'entrevoions pas une impasse dans l'immédiat, le nouveau cadre de négociation nous oblige à envisager d'autres moyens de préserver notre rapport de force à la table de négociation.

Aucune recommandation sur la mise en œuvre de moyens de pression ne saurait être adoptée sans d'abord avoir été mise aux voix et obtenue les appuis de la majorité des membres de l'AJJ. Comme nous l'avons déjà signalé, les prochaines dates de négociation sont les 26, 27 et 28 janvier 2015.

Pour toute question éventuelle propre au nouveau comité de moyens de pression, n'hésitez pas à communiquer avec votre [représentant local du CA](#).

Le président de l'AJJ,
Len MacKay